



Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018

Présidence : Monsieur Patrice Jaquenoud, syndic
Personnes présentes : 41 dont 39 ayant le droit de vote

M. le Président salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des budgets.

L'assemblée a été convoquée, au moins dix jours à l'avance, par avis dans la « Feuille Officielle » du 30 novembre 2018, une affiche aux piliers publics de Middel et de Tornny et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune www.tornny.ch.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 27 juin 2016 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Procès-verbal de la dernière assemblée. (Il ne sera pas lu mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune)
- 2) Adoption des statuts de l'EPARSE
- 3) Présentation du plan financier 2019-2023
- 4) Budget 2019
 - a) de fonctionnement
 - b) des investissements
 - c) rapport de la commission financière
- 5) Renouvellement de l'organe de révision
- 6) Approbation de la modification de l'art. 5 du Règlement scolaire communal
- 7) Divers

M. le Président nomme deux scrutateurs, conformément à la loi, soit Mme Olivia Clément et M. Olivier Trimaille qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'art. 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et prises de position sont du domaine public. Le Conseil communal publiera le nom des personnes qui interviennent lors de l'assemblée sur le site internet de la commune, car la Préfecture nous a imposé de le faire.

Personne ne procédera à l'enregistrement des débats, mis à part l'enregistrement pour la rédaction du procès-verbal.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

Nombre de personnes présentes : 41 ;
Nombre de citoyens ayant le droit de vote : 39 ;
Majorité : 20 ;
Bulletin secret 1/5 des membres : 8.

Le conseil communal peut voter les budgets et les règlements soumis. Par contre, il s'abstient pour les décharges et les délégations de compétence.

Aucune observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune. A son sujet la discussion est ouverte.

Aucune remarque n'étant formulée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le procès-verbal de la dernière assemblée est donc approuvé à main levée à l'unanimité.

2. Adoption des statuts de l'EPARSE

M. le Président donne la parole à M. Pierre-Alain Toffel qui présente M. Georges Roulin, du bureau de l'études CFA à Payerne et qui représente le BAMO (bureau d'appuis au maître d'ouvrage). Il est mandaté par le COPIL de l'EPARSE pour la régionalisation des eaux épurées.

A la suite d'une modification de la loi fédérale, les communes ont l'obligation dès 2030 de traiter les micropolluants.

Monsieur Roulin explique que seulement le village de Torny-le Grand est lié à ce projet. En effet, Middel et Torny-le-Petit qui se situent sur le bassin versant opposé seront rattachés à la régionalisation de la future step de Moyenne-Broye à Lucens.

Pour des raisons de communication entre les pouvoirs législatif et exécutif, ainsi que la démission d'un conseiller communal, la commune de Montagny a malheureusement refusé les statuts de cette association. Il est évident qu'aucune conséquence de cette décision n'est à relever pour la commune de Torny.

Le dimensionnement de cette STEP se situe à environ 30'000 équivalents habitants raccordés et coûtera au total 55 mio TTC. Les coûts totaux annuels de fonctionnement se situent à CHF 1'500'000.00 TTC, y compris le traitement des micropolluants. La clé de répartition est calculée pour notre commune sur le nombre d'équivalent habitants (EH) raccordés dans le village de Torny-le-Grand, soit 442. Dans le ratio de répartition des suffrages, Torny obtient 1 suffrage, car le nombre d'EH est inférieur à 500.

Les frais de fonctionnement sont distribués selon une clé de répartition calculée sur le nombre d'EH par commune, les eaux claires parasites et les industries, moins les divers subsides vaudois, plus la ristourne des subventions vaudoises car actuellement aucune subvention fribourgeoise n'est disponible, soit environ CHF 63'000.00 pour notre commune.

Cette association intercommunale et intercantonale a été élaborée sur la base de la loi vaudoise de référence car le siège social est situé à Payerne. M. Manfred Portmann demande depuis où le réseau de l'association prend en charge les canalisations. M. Roulin lui répond que les réseaux communaux restent en propriété de la commune.

La discussion est ouverte. Dans le cas où la commune de Montagny confirmerait son refus à l'adhésion de cette association, Mme Marie-Hélène de Habsbourg demande s'il n'y aurait pas avantage à ce que les eaux épurées soient envoyées sur la STEP de Lucens. M. Roulin répond par la négative car cette solution ne serait absolument pas rationnelle. Mme Marie-Hélène de Habsbourg demande s'il ne serait pas mieux de voter ce soir sous condition de retarder cette décision. M. Roulin lui répond qu'une condition n'est pas inscriptible dans les statuts et qu'il vaut mieux pour Torny d'assurer ses arrières en validant ces statuts, tout en sachant que la commune pourrait se retirer du projet. M. Gérald Clément aimerait savoir s'il ne serait pas mieux d'interconnecter les collecteurs de Torny-le-Grand et de Torny-le-Petit. M. Roulin répond qu'il s'agissait de la première question du conseil communal lors du début du projet. Le pompage sur Middel serait beaucoup plus grand, financièrement, quantitativement et rationnellement. Le village de Torny-le-Grand a plus d'avantages à se relier sur Payerne. M. Pierre-Alain Toffel nous informe qu'en terme d'entretien, les coûts seraient doublés annuellement afin de pouvoir remonter les eaux. Ceci car malheureusement d'un point de vue géographique, la commune se situe sur deux bassins versants opposés. Mme Marie-Hélène de Habsbourg s'étonne du fait que la commune devra payer deux fois les raccordements sur les STEPs régionales, soit Payerne et Lucens. M. Patrice Longchamp trouve que le projet de Lucens est moins en avance que celui de Payerne. Il a donc peur d'adopter les statuts de l'EPARSE ce soir et de devoir en adopter d'autres l'année prochaine pour Lucens avec des coûts conséquents. M. Bernard Bugnon demande au Conseil communal si nos installations actuelles sont obsolètes et s'il est vraiment obligatoire d'adhérer à l'EPARSE. M. Francis Favre répond par la positive en précisant que notre STEP arrive au maximum de sa capacité. De plus, elle ne traite pas les micropolluants. M. Gérald Clément demande si le règlement communal de l'épuration sera adapté. M. Pierre-Alain Toffel répond que la commune est déjà en train de travailler sur la nouvelle mouture. M. Julien Robatel demande si les taxes seront revues à la baisse. M. Roulin ne peut malheureusement pas répondre à cette question. M. Fabien Baechler précise que le conseil communal a déjà parlé de cette question, en sachant qu'actuellement les

coûts de la STEP se monte à CHF 45'000.00 par année alors qu'on parle de plus de CHF 60'000.00 lors de la régionalisation. M. Roulin soulève que les prix seront légèrement plus élevés dus à la gestion des micropolluants.

- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, l'adoption des statuts de l'EPARSE est acceptée par 33 oui et 6 abstentions.

3. Présentation du plan financier 2019-2023

La parole est donnée à M. Fabien Baechler, conseiller communal en charge des finances. Celui-ci explique que le plan financier est un outil de gestion pour le conseil communal et qu'il permet d'anticiper et gérer les finances communales avec une vision à moyen terme. Il n'y a donc pas lieu de voter ou d'accepter des chiffres ce soir.

M. Fabien Baechler énumère les investissements prévus

- remplacement de la conduite en fonte à Middel
- trottoir et réfection de la route à Middel (étape 1)
- trottoir en réfection de la route à Middel (étape 2)
- assainissement éclairage public (LED)
- réfection toit et isolation bâtiment communal Middel
- façade ancienne école et volet
- nouveau centre de l'édilité.

M. Fabien Baechler nous explique aussi que les charges communales vont augmenter d'environ 4% par an sur les 5 prochaines années pour les raisons suivantes :

- transport scolaire ;
- évolution des charges liées ;
- agrandissement du CO ;
- nouvel EMS Siviriez ;
- rénovation de l'EMS de Billens ;
- amortissements obligatoires.

Malgré une rationalisation des coûts effectifs, le conseil communal craint de devoir confirmer une augmentation d'impôts d'ici 2020.

Aucune remarque n'est faite au sujet du plan financier 2019-2023.

4. Budget 2019

a) Budget de fonctionnement

Pour les explications du budget de fonctionnement, la parole est donnée à M. Fabien Baechler qui présente chaque chapitre séparément.

M. Manfred Portmann demande pourquoi au budget un montant de CHF 80'000.00 est prévu pour le pot commun des écoles alors que la commune de Châtonnaye n'a inscrit que CHF 300.00 dans son budget 2019. M. Fabien Baechler répond qu'il ne sait pas du tout comment la commune de Châtonnaye a prévu son budget mais il peut affirmer qu'en moyenne la commune de Torny paye 2/3 du pot commun pour 1/3 par la commune de Châtonnaye.

Mme Olivia Clément demande pourquoi la commune paye une location annuelle de CHF 1'000.00 pour le terrain de foot et les vestiaires alors que pour la place multisports, un montant de CHF 2250.00 est perçu chaque année par la commune. M. Patrice Jaquenoud lui répond qu'une convention a été signée avec la société de laiterie il y a déjà longtemps pour la location du terrain (CHF 1'000.00) et des vestiaires (CHF 1'000.00) pour le terrain et les vestiaires. Un défraiement a été prévu pour le IHC Torniac afin que la commune puisse renouveler le revêtement. Mme Olivia Clément trouve que cette situation est étonnante car le club de football est exempté de loyer alors que

le IHC Torniacio en paye un. M. Fabien Baechler lui répond que la commune soutient de manière ponctuelle l'IHC Torniacio alors que le club de football ne perçoit aucun soutien financier de la commune.

M. Manfred Portmann demande si l'augmentation de la quantité d'eau vendue à Trey est en corrélation avec l'achat au GAGN ou si la commune vend à perte? M. Fabien Baechler répond par la négative. M. Francis Favre précise que la commune de Trey va nous acheter plus d'eau à CHF 1.50. La commune achète de l'eau au GAGN au prix de CHF 1.00 le m3 en temps normal et CHF 1.35 lorsque le GAGN doit pomper de l'eau sur le réseau de Romont.

M. Bernard Bugnon demande si la gratuité des fournitures scolaires a été prise en compte dans ce budget. Mme Sophie Swan répond par l'affirmative en précisant que cette somme apparaît de manière plus précise dans le budget du cercle scolaire et celui du COG. M. Bernard Bugnon a cru entendre que la bibliothèque communale subit un préjudice à ce sujet. En effet le paiement de l'inscription ne peut plus être demandé aux parents par le biais de l'école.

La parole est donnée au Président de la commission financière, M. Alain Gaudin (le rapport complet est annexé à ce PV). En résumé, le budget de fonctionnement 2019 prévoit des charges de CHF 3'679'985.00 pour un total des produits de CHF 3'522'085.00, soit un excédent de charges de CHF 157'900.00 qui est proche des 5% accepté par le canton, sans augmentation d'impôts.

La commission financière invite l'assemblée communale à accepter ce budget tel que présenté. La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole suite à cette présentation.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité

b) Budget des investissements

M. Fabien Baechler passe en revue l'ensemble des investissements.

020.506.30 Climatisation bureau communal CHF 10'000.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- M. Patrice Jaquenoud informe l'assemblée que lors de la belle saison, la température dans le bureau communal se situe entre 25 et 30 degrés. La proximité de la ferme Dougoud ne permet pas d'ouvrir les fenêtres durant la journée afin de rafraîchir les locaux. Pour cette raison, il demande à l'assemblée communal un montant de CHF 10'000.00 afin de partager le bureau en deux parties, dont une dans laquelle une climatisation sera installée.
- M. Manfred Portmann demande si la commune a le droit de poser une climatisation dans un bâtiment qui est peu ou pas isolé ? M. Patrice Jaquenoud lui répond que les normes seront respectées ;
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport ;
- La commission financière n'approuve pas cet investissement de CHF 10'000.00 ;
- Mme Marie-Hélène de Habsbourg aimerait savoir si plusieurs devis ont été demandés. M. Patrice Jaquenoud répond par la négative en précisant qu'une estimation a été réalisée avec une marge de manœuvre. M. Gérard Clément demande si cet investissement ne peut pas être pris en compte dans la réfection de la charpente et du toit, selon le plan financier. M. Patrice Jaquenoud précise que l'installation de la climatisation dans le bureau communal est un besoin à court terme.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 21 oui, 12 non et 6 abstentions.

300.506.00 Achat équipement salle communale CHF 33'000.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- M. Pierre-André Ney nous explique que ce montant est prévu pour le changement des spots en LED, le remplacement de la machine à laver la vaisselle, la machine à laver les verres et les plaques de cuisson.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;

- La commission financière approuve cet investissement de CHF 33'000 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté à l'unanimité.

440.506.00 Achat défibrilateur CHF 3'000.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- Monsieur Patrice Jaquenoud qui est membre du comité du Réseau Santé Glâne (RSG) nous informe qu'il a été proposé par cette association que chaque commune achète un tel appareil afin de répondre au projet de « premier répondant ».
- Mme Sandra Perroud pense qu'il serait bien que cet appareil soit bien sécurisé car une place de jeux pour enfants est située à proximité. M. Patrice Jaquenoud répond en précisant qu'il sera protégé par une petite cabine sécurisée et résistante aux températures extérieures. L'emplacement devant la salle communale de Middel a été choisi en fonction du plus grand rassemblement de personnes à cet endroit sur le territoire communal. Il se situe également à mi-distance entre Torny-le-Petit et Torny-le-Grand. M. Bernard Bugnon demande comment cet appareil fonctionne. M. Patrice Jaquenoud lui répond que l'appareil sera en libre-service devant la salle communale. M. Bernard Bugnon demande si une formation n'est pas obligatoire ? M. Patrice Jaquenoud répond par la négative. M. Trimaille qui se présente en tant qu'infirmier-réanimateur pense que l'utilisation est très simple car l'appareil donne des informations à voix haute. M. Cédric Clément trouve étonnant qu'un défibrilateur soit dans le camion des pompiers mais qu'il n'est pas disponible. Patrice Jaquenoud répond que le camion peut se situer à l'extérieur du village alors que le défibrilateur est nécessaire. M. Gérald Clément demande si une maintenance est prévue. M. Patrice Jaquenoud répond par l'affirmative. M. Etienne Monnard demande quelle est la procédure à suivre. Faut-il appeler le 144 en premier lieu ? M. Etienne Monnard demande si le défibrilateur peut être volé. Madame Béatrice Wacker demande s'il ne serait pas mieux que seulement les répondants aient accès à cet appareil. Madame Sandra Robatel suggère qu'une journée d'initiation soit organisée par la commune afin de former les personnes intéressées. M. Patrice Jaquenoud prend volontiers les inscriptions et les transmettra au comité du réseau santé Glâne pour une future formation.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 3'000 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 37 oui, 1 non et 1 abstention.

620.502.60 Réfection diverses routes (pontage fissures) CHF 28'750.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- Monsieur Roland Sallin explique qu'il s'agit d'une campagne basée sur quatre années afin de maintenir en état convenable notre réseau routier, pour ne citer que les routes de Torny-le-Petit, de Villarimboud et de Torny-le-Grand. Le colmatage des fissures est nécessaire afin d'éviter des infiltrations d'eau qui pourraient mener à un remplacement du revêtement de ces routes dans un court délai. Ce type de travaux pourraient s'avérer très onéreux pour la commune à moyen terme.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 28'750.00 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté à l'unanimité.

620.504.30 Renouvellement éclairage public CHF 127'000.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- Monsieur Roland Sallin explique que cet investissement concerne le renouvellement du parc des éclairages publics. Les lampes sont de technologie sodium et datent déjà d'une trentaine d'années. En passant sur une technologie LED, il sera désormais possible de diminuer l'intensité de l'éclairage durant la nuit. La commune bénéficiera

d'une subvention de CHF 16'200.00 par la confédération.

- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 127'000 ainsi que la subvention de CHF 16'200.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement du renouvellement de l'éclairage public, la subvention d'un montant de CHF 16'200.00 et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté à l'unanimité.

790.503.00 Nouvelle mensuration officielle (complément) CHF 58'000.00

- M. Roland Sallin explique qu'il s'agit d'un projet cantonal de numérisation de notre cadastre.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 58'000 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 35 oui, 2 non et 2 abstentions.

790.503.10 Révision générale du PAL : CHF 5'000.00

- M. Pierre-André Ney explique que ce montant de CHF 5'000.00 concerne le traitement des oppositions lié à la zone de protection du château à Torny-le-Grand. M. Jean-Louis Kern demande de quel château il s'agit. M. Ney lui répond que c'est pour celui de Torny-le Grand.
- M. le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 5'000 ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 36 oui, et 3 abstentions.

d) Rapport de la commission financière

- La commission financière approuve l'ensemble des budgets ;
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget d'investissement est accepté à l'unanimité.

5. Renouvellement de l'organe de révision

M. le Président donne la parole au Président de la commission financière. M. Alain Gaudin propose de renouveler le mandat de révision de la société Multifiduciaire à Fribourg pour 3 ans supplémentaires.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la prolongation pour 3 ans du mandat de la société Multifiduciaire est acceptée par 38 oui et 1 abstention.

6. Approbation de la modification de l'art. 5 du Règlement scolaire communal

Mme Sophie Swan explique à l'assemblée que le Tribunal Fédéral a décidé dans son Arrêt du 7 décembre 2017 que la gratuité de l'enseignement obligatoire s'étendait également aux activités et sorties scolaires obligatoires (camp de ski, notamment) de même qu'à l'ensemble des fournitures scolaires.

Il est désormais exclu de facturer aux parents une contribution pour les fournitures scolaires, sauf ce qui est considéré comme matériel personnel (chaussons, cartable, vêtements de gymnastique, etc.). Il est également exclu de demander aux parents une contribution aux frais pour les activités scolaires comme les courses d'école ou le camp de ski, à l'exception des frais que les parents « économisent » en raison de l'absence de leur enfant, à savoir les frais de repas (montant maximum fixé à 16,- frs/jour).

Ceci a pour conséquence que plusieurs dispositions de la législation scolaire au niveau cantonal mais aussi au niveau communal deviennent inapplicables. Dans le cas du Règlement scolaire communal, adopté par l'Assemblée communale le 18 décembre 2017, l'article 5 relatif aux contributions des parents doit être modifié étant donné qu'il est devenu « illégal ».

Voici le texte tel qu'adopté en décembre 2017 :

Contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires (art. 10 al. 3 LS, art. 9 RLS et art. 1 ordonnance sur les montants maximaux)

Art. 5.-¹ Une contribution est demandée aux parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires et de certaines activités scolaires, déplacements inclus.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle est calculée sur la base des frais effectifs. Elle se monte, au maximum, à 300 francs par élève et par année scolaire.

³ Un montant forfaitaire maximal de 400 francs par élève et par année scolaire peut être facturé en plus afin de couvrir les frais d'une semaine thématique, d'une semaine verte ou d'un camp, y compris l'éventuelle location de matériel.

Voici le nouveau texte :

Contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires

Art. 5.-¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à 16 francs par jour et par élève.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la modification de l'art. 5 du Règlement scolaire communal est accepté à l'unanimité.

7. Divers

- M. Patrice Jaquenoud nous informe que M. Roland Sallin sera absent entre le 19 décembre 2018 et le 20 janvier 2019. En cas de besoin, merci de contacter son remplaçant, M. Pierre-André Ney.
- M. Patrice Jaquenoud remercie Madame et Messieurs Dorothee Stucki, Eric Robotel et Fabien Baechler qui ont décidé de nous quitter.
- Mme Louise Roulin, présidente des aînés de TOG aimerait connaître la date de mise en fonction de la nouvelle salle, son équipement et les plages-horaires libres ? Elle aimerait aussi savoir où sont les chaises et tables qui étaient dans la salle de l'ancienne école des garçons à Torny-le-Grand M. Patrice Jaquenoud lui répond que le permis de construire a été délivré et que les travaux vont être effectués dans les plus brefs délais. Un budget a également été voté afin de mettre à disposition un mobilier adapté aux enfants comme

aux adultes. Pour l'utilisation de cette salle, le responsable d'établissement du cercle scolaire (M. Olivier Conus) a confirmé qu'aucun conflit entre l'utilisation scolaire et récréative n'est à signaler. Actuellement la salle est équipée d'un réfrigérateur afin d'avoir l'équivalent en matériel que dans l'ancienne salle communale. Concernant les chaises et les tables, M. Patrice Jaquenoud va se renseigner afin de connaître le lieu de dépôt de ce matériel.

- Mme Sandra Perroud demande pourquoi une nouvelle porte est prévue et où vont se garer les personnes âgées ? M. Patrice Jaquenoud répond que cette porte va être créée afin de faciliter l'accès depuis l'extérieur. Il y a des places de parc qui se situent près de l'ancienne poste ainsi le parking en dessus de l'école.
- Mme Louise Roulin demande si les aînés peuvent se rendre à la salle communale de Middel pour jouer aux cartes ? M. Patrice Jaquenoud répond par l'affirmative en précisant qu'un courrier a été envoyé à l'ensemble des sociétés qui utilisent la salle communale.
- Mme Yvette Robatel demande s'il serait possible de construire des toilettes publiques pour le village de Torny-le-Grand. M. Patrice Jaquenoud lui répond qu'elle peut tout à fait déposer une demande écrite à la commune et que le conseil communal se penchera sur ce dossier.
- Mme Yvette Robatel demande pourquoi la première votation de la vente du bâtiment de l'école des garçons a été annulée ? M. Patrice Jaquenoud répond qu'en qualité de syndic, il a le droit de procéder à un second vote en cas de doutes.
- Mme Sandra Perroud demande si des frais vont être consacrés dans la cabane forestière de Torny-le-Grand ? Monsieur Pierre-Alain Toffel répond par l'affirmative en précisant qu'il a eu un entretien avec M. Pascal Gilliéron concernant cet abri.
- M. Christian Pochon demande où démarre la zone de protection de TOP. M. Patrice Jaquenoud lui propose de passer à l'administration communale afin de pouvoir discuter de ce sujet en particulier.
- M. Patrice Longchamp demande qui seront les personnes qui entreront en fonction au 1^{er} janvier ? Pour le poste de caissière, M. Patrice Jaquenoud annonce que Mme Sandra Robatel a été engagée à ce poste. Concernant le remplacement de M. Bruno Perriard en qualité d'employée communal de l'édilité, rien n'est encore décidé.
- Mme Sophie Swan fait un appel à candidature afin de pourvoir un poste de membre du conseil des parents du CO de la Glâne.
- Madame Yvette Robatel demande si le miroir près de la famille Papaux va être changé car il est défectueux. M. Roland Sallin prend note.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie toutes les personnes qui ont participé à cette assemblée. Il remercie les scrutateurs, tous ses collègues du conseil communal qui donnent de leur temps et mettent leur savoir à la disposition de la commune.

Il remercie également la boursière, les secrétaires, les fontainiers et les employés communaux pour leurs prestations, les exploitants des divers locaux communaux et installations communales, les membres des différentes commissions communales et souhaite, au nom du conseil, de belles fêtes de fin d'année à chacune et à chacun et transmet les meilleurs vœux pour l'an prochain.

M le Président clôt cette assemblée à minuit et invite cordialement l'assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié, accompagné d'une petite collation.

Le Syndic :

Patrice Jaquenoud

La Secrétaire :

Stéphanie Jan